

Audit transversal des décomptes de frais dans une sélection d'unités administratives

Office fédéral du personnel

L'essentiel en bref

En 2019, les collaborateurs de l'administration fédérale ont déboursé quelque 166 millions de francs de frais dans le cadre de leur activité professionnelle : transports, hébergements, repas lors de déplacements en Suisse et à l'étranger, participations à des conférences internationales ou encore frais de représentation. A titre de comparaison, l'ensemble des dépenses de personnel pour cette même année s'élevait à 5,7 milliards de francs¹.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié que les décomptes de frais remplis par les collaborateurs étaient conformes aux règles en la matière. Pour ce faire, il a procédé à des contrôles par échantillon dans cinq unités, choisies sur la base de différents critères de risque : le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), l'Administration fédérale des douanes (AFD), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI). En 2019, le montant total des frais pour ces cinq unités a atteint 68 millions de francs.

Améliorations possibles lors des événements internes et des voyages de délégations

Dans l'ensemble, les résultats du contrôle des échantillons de décomptes de frais dans ces unités sont bons. Le CDF n'a pas identifié d'irrégularités récurrentes ou systématiques. Mais les contrôles ont notamment révélé qu'une personne s'est fait rembourser une formation continue deux fois. L'application stricte du processus devrait empêcher ce type d'erreur.

Il arrive que le prix des nuitées par exemple dépasse les montants prévus, mais dans les cas examinés les explications complémentaires fournies au CDF justifient ces dépassements. Il s'agit notamment d'hébergements lors de grandes conférences internationales, comme le G20. Les unités, qui portent la responsabilité de s'assurer que les décomptes sont corrects, prennent leur rôle au sérieux et ont mis en place des contrôles adéquats.

Le CDF s'est également intéressé aux voyages de délégations, concrètement lorsque trois collaborateurs ou davantage d'une même unité voyagent au même endroit. Dans l'immense majorité, ces déplacements sont coordonnés (même moyen de transport, même hôtel). Le SECO est la seule unité auditée dont le règlement exige que chaque voyage de délégation soit approuvé par la Secrétaire d'Etat. La mise en œuvre de cette approche exemplaire n'a toutefois pas toujours été documentée : le SECO n'a pas pu fournir de preuve matérielle d'une approbation pour deux voyages avec des délégations importantes (entre sept et huit personnes) sur les trois contrôlés. Le troisième a été approuvé par le Conseil fédéral.

¹ Compte d'Etat 2019 (<https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html>)

Le recours aux frais pour des événements internes, comme des séminaires et autres workshops, se déroulant hors du lieu de travail n'est pas règlementé. Mais l'Office fédéral du personnel tient une liste d'établissements et de centres de formation qui peuvent être réservés par des collaborateurs de l'administration fédérale à des conditions négociées à l'avance. Le CDF note que le recours à ces établissements aurait dans certains cas permis d'obtenir des prix sensiblement plus avantageux.

Solutions d'archivages hétérogènes

Par ailleurs, au moment de contrôler les décomptes et surtout les justificatifs, le CDF a pu constater que chaque unité s'organise différemment concernant le stockage de ces documents. Certaines privilégient le papier. C'est notamment le cas de l'AFD, où un tiers des décomptes de l'échantillon n'étaient toutefois pas archivés comme prévu.

D'autres unités sont passées au numérique, mais sont confrontées au fait que le système informatique de gestion des frais ne permet actuellement pas de joindre les justificatifs au décompte. L'ajout de cette possibilité est envisagé dans la prochaine version du système.